

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de SAINT MEDARD LA ROCHETTE

L'an **deux mil vingt trois, le vingt six janvier, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MEDARD LA ROCHETTE**, dûment **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hervé TRIMOULINARD**, Le Maire.

Étaient présents : M. Hervé TRIMOULINARD, Mme Céline LARGE, Mme Caroline MOUTARDE, Mme Emilie BILLON, M. Eric BENHAMMOU (arrivée : 19H12), Mme Fanny ROBY, Mme Josiane MOURLON, M. Thierry JAMOT, Mme Catherine THOMAS, M. Serge FOURTON.

Étaient absents excusés : M. Jonathan COURAUD, Mme Nathalie DUCHÉ, M. Olivier SEBENNE, M. Ian ANGUS.

Procurations : M. Jonathan COURAUD en faveur de Mme Fanny ROBY,  
Mme Nathalie DUCHÉ en faveur de Mme Céline LARGE,  
M. Olivier SEBENNE en faveur de Mme Josiane MOURLON.

Secrétaire : Mme Emilie BILLON. a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-51 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NUMERO	OBJET	SENS DE LA DELIBERATION	VOTE DU CONSEIL
MA-DEL-2023-001	Approbation du règlement budgétaire et financier	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : -d'approuver le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération ; -d'habiliter M. LE MAIRE à suivre la bonne exécution de ce règlement ;	Approuvée à l'unanimité
MA-DEL-2023-002	Approbation du régime des amortissements des immobilisations et de la fongibilité des crédits	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : - d'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter du 1er janvier 2023 à compter de la mise en service du bien. - de fixer les durées d'amortissements pour les nouvelles immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2023 comme prévu dans le règlement budgétaire et financier. - de déroger à l'amortissement au prorata temporis pour les biens de faible valeur dont le montant unitaire est inférieur à 1 000 € TTC. - d'autoriser M. LE MAIRE à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. - d'habiliter M. LE MAIRE à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.	Approuvée à l'unanimité
MA-DEL-2023-003	Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2023	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte et valide le rapport d'orientation budgétaire 2023.	Approuvée à l'unanimité
MA-DEL-2023-004	Nouvelle réglementation relative à l'éclairage public	Le Conseil Municipal, après en avoir longuement délibéré, refuse la suggestion de M. LE MAIRE et décide à l'unanimité de ne pas modifier, pour le moment, les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune.	Rejetée à l'unanimité 2 abstentions

MA-DEL-2023-005	Convention de prêt de salle avec M. MANZANOS	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>-accepte la location d'un des logements de l'Ecole de Fourneaux, aux jours et heures demandés, à M. MANZANOS, artiste peintre, à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.</p> <p>-Fixe le montant de cette location à 120.00 €, par an, payable à terme échu.</p> <p>-autorise M. LE MAIRE à signer la convention correspondante avec M. MANZANOS.</p>	Approuvée à l'unanimité
MA-DEL-2023-006	Autorisation d'adhésion du SIAEP de La Rozeille au Syndicat mixte de production et d'interconnexion d'eau potable	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :</p> <p>-Emet un avis défavorable pour l'adhésion du SIAEP de la Rozeille au Syndicat Mixte de Production et d'Interconnexion d'Eau Potable.</p>	Rejetée à la majorité 7 contre 6 pour
MA-DEL-2023-007	Autorisation d'adhésion du SIAEP d'Ahun au Syndicat mixte de production et d'interconnexion d'eau potable	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :</p> <p>-Emet un avis défavorable pour l'adhésion du SIAEP d'Ahun au Syndicat Mixte de Production et d'Interconnexion d'Eau Potable ;</p>	Rejetée à la majorité 7 contre 6 pour

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE MAIRE lève la séance à 21H15.

Affiché le 2 février 2023.

